

505LH20/S

220

(1942)

A

Numérotation des locomotives à vapeur et des tenders.

Note sur les règles suivies par la SNCF 3.42

NUMEROTATION DES LOCOMOTIVES A VAPEUR
ET TENDERS

Les règles de la numérotation adoptée par la S.N.C.F. sont les suivantes :

1°- Chaque numéro de locomotive ou tender est précédé du chiffre indicatif de la région : 1, 2, 3, 4 ou 5 suivant qu'il s'agit de la région EST, NORD, OUEST, SUD-OUEST ou SUD-EST.

2°- Pour les locomotives, le numéro se compose :

- de l'indication du type de la machine d'après la disposition des essieux, soit 3 chiffres dont le premier indique le nombre d'essieux porteurs avant, le deuxième le nombre d'essieux moteurs, le troisième le nombre d'essieux porteurs arrière.

Exemple :

Les locomotives "Pacific" sont désignées : 231

- d'une lettre distinctive de série, les lettres étant choisies suivant l'ordre chronologique d'apparition des diverses séries du même type, dans la région intéressée.

Exemple :

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Locomotives "Mikado" série de 1914 : | 141 A |
| - d° - | 1921 : 141 B |
| - d° - | 1914 (141 C |
| | transformée en 1932) |

- du numéro d'ordre dans la série qui peut être le numéro obtenu en numérotant les locomotives de la série à partir du chiffre 1, ou le numéro d'ordre de l'ex-Réseau.

Ce numéro d'ordre ne change pas quand, par suite d'une transformation, la locomotive change de série.

Exemple :

Une locomotive "Mikado" série de 1914, 141 A-10 transformée en 1932, est désignée 141 C-10

Les locomotives-tenders qu'il s'agisse de machines de banlieue, de machines de manoeuvre ou de machines de ligne, se différencient toutes des machines à tender séparé par la lettre T placée immédiatement après les chiffres indicatifs du type.

Exemple :

Locomotive "Santa-Fé" tender : 151 TA-23